

CQP Educateur de tennis

RNCP38275 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15407
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'enregistrement	15/11/2023
Date d'échéance	15/11/2026

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015
CPNEF Sport

Partenaires habilités

23 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 23 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
COMITE DEPARTEMENTAL DE L ESSONNE	30808971300025	Former et organiser l'évaluation
COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS DE TENNIS	78435435900043	Former et organiser l'évaluation
COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE DE TENNIS	32322426100061	Former et organiser l'évaluation
COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE TENNIS	31190400700029	Former et organiser l'évaluation
COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE DE TENNIS	31070064600022	Former et organiser l'évaluation
COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DE TENNIS	30975585800052	Former et organiser l'évaluation
COMITE DE SEINE SAINT DENIS DE TENNIS	30941036300027	Former et organiser l'évaluation
COMITE DES HAUTS-DE-SEINE DE TENNIS	31025799300025	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS	77567138100033	Former et organiser l'évaluation
LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE TENNIS	77982583500043	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 23 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38275-cqp-educateur-de-tennis/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le renouvellement du CQP Educateur de tennis correspond à un contexte caractérisé notamment en vue de :

- Répondre à sa mission formatrice dans l'enseignement sur le territoire français, métropolitain et ultramarin de toutes les disciplines rattachées à sa délégation (initiation et développement)
- Former des enseignants afin de structurer les écoles de tennis des clubs et offrir aux pratiquants une qualité et une

sécurité d'encadrement : sécuriser les pratiques d'enseignement qui se développent notamment hors du cadre fédéral faute de certification adaptée.

- Permettre aux pratiquants et joueurs / joueuses d'obtenir une certification pour pouvoir enseigner le tennis contre rémunération et faire bénéficier les pratiquants de leur expertise de cette pratique.
- Répondre aux besoins énoncés par les dirigeants de clubs en enseignants dans l'activité du tennis
- Soutenir la compétitivité sportive, académique et économique de la France dans l'activité du tennis.

Ainsi, le titulaire du Certificat de qualification professionnelle Educateur de tennis (CQP ET) a vocation à faire découvrir et à accompagner les pratiquants dans la découverte, l'initiation et la poursuite de l'activité tennis tout en veillant à leur sécurité et à celle des tiers.

ACTIVITÉS VISÉES

Repérage des caractéristiques et des besoins des publics dans le tennis

Recueil des objectifs et des ressources de la structure de tennis

Elaboration d'un cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis

Installation et préparation du matériel nécessaire à une séance d'initiation ou de découverte du tennis

Accueil des publics à des cycles de séances d'initiation ou de découverte du tennis

Animation de séances d'initiation ou de découverte du tennis

Mise en sécurité des participants et des tiers

Bilan d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis

Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Communication et travail en équipe

Recherche d'emploi et d'activités à animer

Programmation d'actions de formation et de professionnalisation

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier les attentes et les motivations des différents publics au cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des différents publics au cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en utilisant des outils d'évaluation avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation du cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en tenant compte des ressources et des contraintes de la structure.

Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances adaptés à la pratique du tennis

Elaborer un cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en veillant à assurer la progression des différents publics avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Définir une grille de séances d'initiation ou de découverte du tennis et des situations pédagogiques cohérentes pour chaque séance en tenant compte du temps, du lieu disponible et des publics, avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des différents publics et des tiers au cours des séances d'initiation ou de découverte du tennis en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité liées à celles-ci.

Organiser l'évaluation d'un cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en vue d'y proposer des modifications ou ajustements

Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences du tennis pour répondre à ces dernières.

Informers les différents publics des objectifs et du déroulement d'un cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en veillant à adapter son discours à leur niveau avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Repérer les participants présentant des besoins spécifiques en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer au cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis sans risque.

Communiquer avec les différents publics tout au long d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis en veillant à adopter un discours adéquat avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Mettre en œuvre une séance d'initiation ou de découverte du tennis en tenant compte de ses objectifs et en utilisant

les gestes, mouvements et techniques spécifiques au tennis.

Accompagner les différents publics tout au long d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Adapter son animation d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis auprès de différents publics, en veillant au respect de la réglementation en vigueur en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération.

Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis en s'assurant de leur bonne compréhension.

Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis.

Analyser le déroulement d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis en tenant compte des objectifs fixés.

Formuler des modifications ou des ajustements lors d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis à venir en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés.

Informers les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie en veillant au respect des consignes en vigueur.

Promouvoir oralement les activités proposées et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics accueillis (participants, famille, entourage, ...).

Communiquer avec les publics accueillis en utilisant les outils digitaux et en veillant à véhiculer une image positive de la structure.

Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif en veillant à en s'assurant de la disponibilité de l'ensemble des ressources nécessaires.

Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur.

Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités en tenant compte des caractéristiques des séances prévues.

Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l'anticipation des difficultés.

Communiquer sur ses activités en veillant au respect des consignes en vigueur.

Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur.

Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations.

Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport.

Repérer les actions de formations en vue de faire évoluer son projet professionnel.

Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité.

Blocs de compétences

RNCP38275BC01 — Préparation et animation de cycles de séances d'initiation ou de découverte du tennis

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les attentes et les motivations des différents publics au cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des différents publics au cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en utilisant des outils d'évaluation avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation du cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en tenant compte des ressources et des contraintes de la structure.

Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances adaptés à la pratique du tennis

Elaborer un cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en veillant à assurer la progression des différents publics avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Définir une grille de séances d'initiation ou de découverte du tennis et des situations pédagogiques cohérentes pour chaque séance en tenant compte du temps, du lieu disponible et des publics, avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des différents publics et des tiers au cours des séances d'initiation ou de découverte du tennis en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité liées à celles-ci.

Organiser l'évaluation d'un cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en vue d'y proposer des modifications ou ajustements

Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences du tennis pour répondre à ces dernières.

Informar les différents publics des objectifs et du déroulement d'un cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en veillant à adapter son discours à leur niveau avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Repérer les participants présentant des besoins spécifiques en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer au cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis sans risque.

Communiquer avec les différents publics tout au long d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis en veillant à adopter un discours adéquat avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Mettre en œuvre une séance d'initiation ou de découverte du tennis en tenant compte de ses objectifs et en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques au tennis.

Accompagner les différents publics tout au long d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Adapter son animation d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis auprès de différents publics, en veillant au respect de la réglementation en vigueur en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération.

Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis en s'assurant de leur bonne compréhension.

Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis.

Analyser le déroulement d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis en tenant compte des objectifs fixés.

Formuler des modifications ou des ajustements lors d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis à venir en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Elaboration d'un cycle de séances de tennis

Entretiens oraux

Animation d'une séance de tennis

RNCP38275BC02 — Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

LISTE DE COMPÉTENCES

Informar les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie en veillant au respect des consignes en vigueur.

Promouvoir oralement les activités proposées et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics accueillis (participants, famille, entourage, ...).

Communiquer avec les publics accueillis en utilisant les outils digitaux et en veillant à véhiculer une image positive de la structure.

Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif en veillant à en s'assurant de la disponibilité de l'ensemble des ressources nécessaires.

Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur.

Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités en tenant compte des caractéristiques des séances prévues.

Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l'anticipation des difficultés.

Communiquer sur ses activités en veillant au respect des consignes en vigueur.

Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Élaboration d'un écrit dans le cadre du stage

Entretien oral

RNCP38275BC03 — Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

LISTE DE COMPÉTENCES

Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations.

Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport.

Repérer les actions de formations en vue de faire évoluer son projet professionnel.

Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation d'un projet professionnel.

Entretien oral

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le

titulaire du CQP Educateur de Tennis exerce son activité professionnelle au sein d'associations, de collectivités ou de structures du secteur marchand.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du CQP Educateur de tennis est susceptible d'encadrer tout public, en cours collectif, dans le cadre d'initiation, de découverte ou d'animation au tennis

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Conformément aux exigences du Code du Sport (Art. L.212-1 et R.212-1) en matière d'encadrement rémunéré des activités physiques ou sportives, le CQP Educateur de tennis atteste que son titulaire :

1° est capable de mobiliser les connaissances techniques et pédagogiques propres aux activités de tennis et de maîtriser les techniques de sa pratique dans des conditions assurant la sécurité des pratiquants et des tiers ;

2° maîtrise les comportements à observer et les gestes à exécuter en cas d'incident ou d'accident.

Les compétences certifiées par le certificat de qualification professionnelle « Educateur de tennis » visant à garantir la sécurité des pratiquants et des tiers conformément aux obligations en matière de garanties de sécurité prévues par les articles L.212-1 et R.212-1 du Code du Sport sont issues des blocs de compétences 1, 2 et 3. Les compétences suivantes associées à l'avis sécuritaire sont:

o

C.1.3.3 – Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des différents publics et des tiers au cours des séances d'initiation ou de découverte du tennis en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité liées à celles-ci.

o

C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer au cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis sans risque

o

C.1.7.1 – Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis en s'assurant de leur bonne compréhension

o

C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis

o

C.2.2.2 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur.

o

C.2.2.3 – Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités en tenant compte des caractéristiques des séances prévues.

o

C.2.3.3 – Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur.

o

C.3.2.1 – Repérer les actions de formations en vue de faire évoluer son projet professionnel.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat au CQP Educateur de tennis doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation. Le délégataire est garant de la vérification de ces exigences. Les prérequis sont les suivants :

1-

Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat : Le candidat doit présenter l'une des pièces suivantes en cours de validité (original ou photocopie lisible recto/verso) :

- Carte nationale d'identité française ou étrangère
- Passeport français ou étranger
- Permis de conduire français, sécurisé, délivré depuis le 16 septembre 2013 suivant le décret du 09 novembre 2011.
- Carte de combattant(e) délivrée par les autorités françaises
- Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises
- Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, conformément à la réglementation des étrangers, ces titres doivent être à jour concernant l'adresse déclarée.

Cas particulier d'un mineur :

- Pièce justificative d'identité du mineur (si la pièce d'identité ne peut être présentée, un livret de famille ou un extrait d'acte de naissance est accepté),
- Pièce justificative d'identité de son représentant (père ou mère disposant de l'autorité parentale/jugement de tutelle + pièce d'identité de la personne désignée tuteur),
- Une autorisation parentale autorisant le mineur à entrer en formation sera également demandée

2-

Être titulaire d'une attestation de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation.

3-

Être âgé de 16 ans révolus à l'entrée en formation.

4-

Justifier d'un niveau de pratique en tennis :

Être capable de justifier à l'entrée en formation d'un niveau de jeu équivalent à 30/2 (classement fédéral FFT). Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen, soit :

- d'une attestation de licence FFT justifiant un niveau de jeu de 30/2 minimum (être ou avoir été classé à 30/2, classement FFT)

OU soit :

- d'une séance de démonstration de 15 minutes sous le contrôle de deux évaluateurs de l'organisme de formation habilité à cet effet.

La répartition des différentes séquences, en partenariat et/ou en opposition, est la suivante :

- Fond de court : environ 5 mn
- Filet : environ 5 mn
- Service et jeu : environ 5 mn

La grille d'évaluation des prérequis techniques est fournie en annexe 2 du présent règlement

5-

Être capable de justifier l'absence de contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la discipline par la production d'un certificat médical attestant de cette non contre-indication.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisation représentatives dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers du CQP Educateur Tennis.

Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant des salariés désigné par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un ou deux représentant des employeurs désigné par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du/des délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint.

Le délégataire veillera à ce que sa représentation au sein du jury plénier permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE.

Le jury plénier est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.

Base légale

Date de décision	15/11/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	15/11/2026
Date de dernière délivrance possible	15/11/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	661	3	96 %	—
2020	512	7	82 %	78 %
2019	613	10	96 %	96 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP31359

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36661, RNCP37039, RNCP37501, RNCP37503, RNCP37514, RNCP37518

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38275/>

Où se former

Formations référencées	22
Organismes	16
Régions couvertes	11
Prix indicatif	1 600 € – 2 400 €
Durée	180 – 220 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	355
Parcours menés à terme	293
Taux d'achèvement	83 %
Période	12/2023 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	485
Montant total engagé	924 451 €
Coût moyen par dossier	1 906 €
Durée moyenne	212 h
Période	12/2023 – 09/2026
France compétences	89 %
Reste à charge titulaire	10 %
France Travail	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Entreprise	0 %
État	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.